

Mortalité chez les femmes par tuberculose

Autor(en): **Kroll, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 11

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Guerre à la guerre.

La propagande antimilitariste et de désarmement ne peut guère être désignée comme faisant partie du programme d'organisation économique. Si aujourd'hui, nous basant sur les résolutions du congrès syndical international, nous déclarons la propagande contre la guerre comme étant du ressort des syndicats, c'est que les expériences de la guerre nous ont appris qu'il est vraiment criminel, eu égard aux dévastations produites par la guerre et aux privations de toutes sortes endurées par les masses populaires, d'attendre avec une indifférence fataliste le retour de pareils événements.

C'est pourquoi l'Union syndicale soutient tous les efforts favorisant le désarmement et pouvant rendre désormais la guerre impossible. On ne doit pas considérer la grève générale comme principal moyen d'empêcher la guerre. Au contraire, les expériences faites jusqu'ici nous démontrent que cela n'est qu'un prétexte pour ne rien entreprendre jusqu'à ce que cela soit trop tard. On doit plutôt travailler au désarmement moral, afin d'arriver à ce que l'idée de la guerre soit regardée comme une absurdité. Le Danemark nous montre aujourd'hui déjà que cela n'est point une utopie.

Il faut absolument extirper des cerveaux chauvinistes toutes les notions erronées d'honneur et les instincts guerriers, pour créer une atmosphère de confiance réciproque et cela en premier lieu parmi les ouvriers. Aussi bien que la morale défend à l'individu de faire triompher son droit par la force, il nous faut une morale qui interdise aux peuples tout recours à la violence et lui substitue l'entente à l'amiable.

Conclusions.

Comme notre commentaire le démontre, le programme de l'Union syndicale suisse est d'ordre économique. Il ne porte que sur des questions sociales et économiques, à l'exception du problème militaire. Toutefois il est clair qu'il ne peut aboutir uniquement par les moyens syndicaux. La première condition pour entreprendre des actions syndicales est la liberté politique. L'application d'une législation rationnelle en matière de protection ouvrière et d'une assurance sociale efficace, n'est possible que sous la garantie de droits et de libertés politiques. C'est pourquoi, pour la classe ouvrière, la jouissance d'une liberté politique d'action aussi étendue que possible n'est pas seulement un droit humain naturel, mais une nécessité d'intérêt vital.

La situation politique ne doit donc pas laisser l'ouvrier indifférent. La classe ouvrière doit sortir de sa réserve, vu que la réaction politique se fait toujours plus sentir et, sous toutes sortes de

prétextes, cherche à restreindre ses droits et à l'empêcher, par des moyens politiques, de lutter légalement pour son existence.

Par conséquent, tous les ouvriers organisés syndicalement soutiendront énergiquement les efforts en vue de la suppression des privilèges de classes et pour le bien-être de la collectivité.



Mortalité chez les femmes par tuberculose

Par M. Kroll.

Nombre d'entre nous connaissent sûrement la monographie de Friedrich Wendel, tout au moins le tableau de Hans Baluschek intitulé: *La femme tuberculeuse*.¹ Une femme pâle et amaigrie, paraissant totalement épuisée, est assise dans une cour dénuée de verdure, où il n'y a que murs et pierres. Abîmée dans ses pensées, elle profite encore des derniers rayons du soleil pénétrant par dessus les hauts murs. Sur le fond du tableau se détachent des « casernes » locatives, des fabriques et des cheminées, qui ont paru à Baluschek être le symbole du problème de la tuberculose pulmonaire qui est bien la maladie spécifique du prolétariat. L'artiste a sans doute voulu montrer par là que la tuberculose pulmonaire est un phénomène des grandes agglomérations et de l'industrie. Si cette opinion est encore très répandue aujourd'hui, elle n'était pour ainsi dire pas contestée en 1905 lorsque Baluschek composa son sujet, d'autant plus que cette idée était partagée par Rodolphe Virchow, une autorité en la matière. Karl Marx et Friedrich Engels étaient eux-mêmes du même avis, ainsi que l'établissent quelques passages du premier volume du « Capital » ou plutôt de l'ouvrage la « Situation de la classe ouvrière en Angleterre ». En effet, à l'époque de début du capitalisme, la tuberculose pulmonaire était un phénomène typique des milieux industriels et même une maladie propre aux ouvriers des arts et métiers.

Or, la statistique démontre que le chiffre de la mortalité par tuberculose a diminué durant ces dernières décennies au fur et à mesure que l'industrie s'est développée. Ceci s'explique par le fait que l'accroissement de l'industrialisation, bien qu'entraînant une augmentation de la poussière, de la fumée et d'autres agents pathogènes provoque parallèlement un progrès culturel, tel que l'enrichissement de toute la nation et avant tout le *groupement en syndicats des ouvriers de l'époque moderne*, compensant largement les désavantages hygiéniques de l'industrie et des grandes villes.² Ce fait revêt une importance considérable pour la solution du problème de la tuberculose chez les femmes.

Les profanes croient que les femmes sont physiquement plus faibles que les hommes et partant moins résistantes aux maladies. Ceci devrait être vrai surtout pour la phthisie pulmonaire, vu que cette maladie se dis-

¹ Hans Baluschek. Une monographie, par Friedrich Wendel. Berlin 1924. J. H. Dietz, successeur. Fig. 41, p. 47. *La femme tuberculeuse*. Extrait du cycle « Les victimes ».

² Cette opinion a été défendue ardemment par l'hygiéniste social berlinois, professeur Grotjahn. Mais c'est au médecin berlinois des arts et métiers, Dr Georges Wolff, que revient le grand mérite d'avoir prouvé dans sa nouvelle étude « Le développement de la mortalité par tuberculose et l'industrialisation de l'Europe », sur la base d'une documentation rassemblée par main d'experts, que cette opinion était juste.

tingue de la plupart des autres en ce que l'infection ne suffit pas à elle seule pour engendrer la maladie. Ne deviennent tuberculeuses que les personnes dont l'organisme est impuissant à résister à l'action des bacilles (la tuberculose pulmonaire est donc essentiellement une maladie relevant de la prédisposition).

La statistique nous apprend précisément que la tuberculose fait moins de victimes parmi les femmes que chez les hommes. Si l'on fixe à 100 pour les hommes le chiffre de mortalité par tuberculose, la moyenne pour le sexe féminin atteindrait 90. L'écart disparaît dès que les deux sexes effectuent le même travail. La mortalité par tuberculose augmente chez les femmes lorsque, à conditions égales, elles exécutent un travail plus astreignant. Il y a lieu de relever avant tout, ainsi que le démontre une comparaison pour les différentes classes d'âge des statistiques se rapportant aux deux sexes, que la mortalité due à la tuberculose est plus grande chez les femmes à l'âge de la puberté et de la fécondité que chez les hommes du même âge. En ce qui concerne les classes d'âge de 10 à 15 ans, les cercles médicaux expliquent ce fait par l'anémie des jeunes filles en âge de scolarité et par la puberté qui débute chez les filles plus tôt que chez les garçons et qu'elles supportent plus difficilement en raison de la menstruation. On oublie souvent une cause ayant aussi son importance: tandis que dans les familles pauvres les garçons peuvent, en général, aller s'amuser dans la rue lorsqu'ils ont terminé leurs devoirs d'école, les filles sont obligées de rester à la maison pour aider aux travaux du ménage. Or, nous savons tous que le grand air est un de nos meilleurs auxiliaires dans la lutte contre la tuberculose. Les appartements prolétariens sont, par contre, les lieux les plus dangereux pour la propagation de la terrible maladie.

Ce qui importe davantage pour nous, c'est d'examiner pour quelle raison la mortalité par tuberculose est beaucoup plus grande chez les femmes en âge de procréer que chez les hommes du même âge. L'accouchement en est incontestablement la cause. En effet, lorsqu'une ouvrière de fabrique doit exécuter de nombreux ouvrages domestiques en outre de son travail à l'usine et ne peut pas interrompre après l'accouchement son occupation en fabrique durant une période assez longue, son organisme s'en trouve forcément affaibli et par conséquent moins résistant contre la tuberculose. Si, par contre, l'ouvrière peut se ménager davantage et obtient un congé *assez long* durant ses couches tout en touchant son salaire, l'accouchement ne comporte aucun danger pour elle. Aussi la statistique anglaise — dont l'exactitude ne saurait être mise en doute — prouve-t-elle qu'en Angleterre c'est seulement dans les décennies antérieures qu'il mourait par suite de tuberculose, davantage de femmes que d'hommes en âge de procréer. *Il n'en est plus ainsi ces derniers temps.* Par contre, la statistique saxonne — également très digne de foi — n'accuse pas un résultat si favorable en ce qui concerne la mortalité de la femme par suite de tuberculose pulmonaire durant l'âge de fécondité.¹ Ce fait doit être uniquement attribué aux mesures spéciales d'ordre politico-social et hygiénique prises en Angleterre, mesures assurant aux femmes occupées en fabrique de grands ménagements durant la grossesse et l'accouchement. A cet égard, la Saxe présente, comparativement aux autres États allemands et autres pays d'Europe, les chiffres les plus favorables quant à la mortalité par tuberculose.

¹ Il y a lieu de remarquer ici que mes considérations se basent sur la statistique d'avant-guerre, étant donné que la statistique actuelle n'est, pour des raisons trop longues à énumérer ici, pas tout à fait exacte.

Un examen de la statistique prussienne, établie d'après la ville et la campagne et d'après les âges et sexes, montre en premier lieu que la différence entre la mortalité des hommes et des femmes par tuberculose est plus grande dans les villes qu'à la campagne et, deuxièmement, que depuis 1910 la mortalité, par suite de tuberculose parmi la population féminine campagnarde, est plus élevée que celle du sexe masculin, tandis que dans les villes la proportion est inverse. Cependant, la différence du coefficient de mortalité des hommes et des femmes dans les villes tend de plus en plus à diminuer par suite de l'augmentation incessante du nombre des femmes travaillant en fabrique. Les hommes de la campagne, qui travaillent dehors la plupart du temps, ont donc moins à souffrir des conditions antihygiéniques que les citadins; les femmes, par contre, ont à la campagne un double travail à accomplir, c'est-à-dire qu'à côté des travaux du ménage elles participent aux travaux des champs trop pénibles pour elles, tandis que les femmes de la ville se livrent généralement à des travaux peu fatigants. De plus, la législation de protection sociale dans les villes, quoique encore imparfaite, accorde à l'ouvrière de fabrique un congé d'une certaine durée après l'accouchement. Bien que ce congé soit encore trop court, il a cependant au point de vue hygiénique une influence bienfaisante. A la campagne, par contre, la femme ne peut pas abandonner le travail si longtemps, car la main-d'œuvre auxiliaire revient trop chère. (Ceci s'applique en particulier aux petits paysans, c'est-à-dire justement à la classe la plus menacée par la tuberculose.)

Pendant la guerre, la mortalité chez les femmes par tuberculose augmenta dans des proportions considérables. Ceci est dû tout d'abord à ce que les femmes durent exécuter pendant cette période des travaux pénibles et malsains, auxquels elles n'étaient pas habituées; elles durent faire des efforts inouïs pour se procurer des denrées alimentaires; elles furent mal nourries et se privèrent souvent de nourriture pour que leurs enfants n'aient pas faim. En outre, de nombreuses prescriptions de protection sociale concernant le travail des femmes, édictées avant la guerre, furent abrogées pour toute la durée de celle-ci. Il est évident que la besogne exécutée par les femmes dans l'industrie de guerre épuisa celles-ci de telle façon que la mortalité augmenta dans une forte proportion. Il est vrai qu'il faut se garder de trop généraliser. Par exemple, pour ne citer qu'une seule exception, prenons le Vorarlberg (Autriche). Là, où les hommes étaient sur le front et les femmes occupées à l'industrie de guerre, la moyenne des décès par tuberculose a diminué. « Pourquoi — se demande l'hygiéniste social de Vienne, *Siegfried Rosenfeld* — la tuberculose a-t-elle diminué ici, vu qu'il s'agit d'un pays fortement industrialisé? Il semble que l'explication se trouve dans le fait que les femmes du Vorarlberg, occupées précédemment dans l'industrie textile à domicile, abandonnèrent cette profession meurtrière par suite de manque de matières premières pour se vouer à l'industrie de guerre qui ne disposait également pas au début de locaux hygiéniques. Ceux-ci étaient néanmoins pas autant antihygiéniques que ceux où s'exécutait le travail à domicile. De plus, les ouvrières étant mieux payées pouvaient aussi se nourrir en conséquence. »¹

Quelles conclusions pouvons-nous en tirer? Tout d'abord que la proportion entre la mortalité par tuberculose des hommes et des femmes n'est pas la conséquence de différences de prédispositions des deux sexes, mais provient plutôt de causes d'ordre social. L'in-

¹ Dr Siegfried Rosenfeld: Les variations de fréquence de la tuberculose en Autriche pendant la guerre. Vienne 1920, page 19.

fluence de la politique sociale se manifeste d'une façon particulière dans la proportion de mortalité par tuberculose chez les femmes en âge de procréer. En outre, puisqu'il est établi que c'est là où la classe ouvrière dispose des syndicats les mieux organisés que la tuberculose fait le moins de victimes, les ouvrières devraient comprendre toute l'importance qu'il y a d'adhérer à l'organisation¹; vu que la grossesse, l'accouchement et l'allaitement affaiblissent le corps, l'organisme de la femme offrira alors moins de résistance contre les bacilles qu'en d'autres circonstances. C'est pourquoi l'accouchement exige des ménagements particuliers de l'organisme. L'ouvrière devrait avoir un congé de plusieurs semaines, tout en touchant son salaire habituel. Ceci n'est pas si facile à obtenir. Mieux les femmes sont organisées, plus facilement elles obtiendront la réalisation de ces vœux si légitimes. Tout ce qui précède illustre d'une façon frappante toute l'importance qu'il y a pour les ouvrières de fabrique à adhérer au syndicat. La statistique anglaise démontre, comme nous l'avons déjà dit, que la large politique de protection sociale appliquée en Angleterre a eu pour effet que le nombre des décès par tuberculose est moins élevé chez les femmes en âge de procréer que chez les hommes. N'oublions pas que ceci est dû, en toute première ligne, à la glorieuse lutte syndicale, menée par les camarades anglais.



Au Bureau international du travail

Le conseil d'administration du Bureau international du travail a siégé à Genève du 14 au 16 octobre 1926. M. Fontaine (France) a été réélu à la présidence et M. Carlier (Belgique) et Oudegeest (Pays-Bas) à la vice-présidence.

Au début de la première séance, le délégué de l'Espagne a fait savoir que la démission de son pays de la S. d. N. n'entraînait pas celle de l'Organisation internationale du travail. L'Espagne continuera sa collaboration aux travaux du B. I. T.

Le nombre total des ratifications de conventions internationales atteint actuellement le chiffre de 214. Le conseil a pris acte avec satisfaction de la ratification sans conditions ni réserves, par le gouvernement belge, de la convention de Washington fixant à huit heures par jour et quarante-huit heures par semaine la durée du travail.

Une discussion générale s'est engagée à propos de l'évolution de la question des huit heures dans les différents pays. Les représentants ouvriers ont protesté contre le décret, pris le 30 juin dernier, par le gouvernement italien, au sujet de l'extension à 9 heures par jour de la durée du travail en Italie. Ils ont exprimé la crainte que cette décision puisse porter atteinte aux principes de la convention de Washington et ils ont insisté sur la nécessité d'une action énergique en faveur de la ratification commune et prochaine de la convention par les grands pays industriels. Le représentant du gouvernement italien a exposé la genèse du décret et déclaré qu'il ne portait pas atteinte au principe même des huit heures et qu'en fait il est resté inappliqué. Il a ajouté que l'Italie resterait fidèle à sa signature et qu'elle appliquerait la convention dès que les conditions qu'elle a posées à sa ratification seront réalisées. (L'une de ces conditions est la ratification par la Suisse.)

Les représentants de différents gouvernements ont également exposé les difficultés qui retardent dans

¹ Comparer M. Kroll: Le problème de la tuberculose au point de vue social. « La lutte ». (Vienne.) XIX^e année (1926). Fascicule 5, page 223.

leurs pays respectifs la convention des huit heures. Ils ont été unanimes à affirmer que ces retards sont dus surtout à la situation économique et que leurs gouvernements conservent la volonté de ratifier la convention aussitôt que possible. En conclusion du débat, une commission de douze membres (quatre par groupe) a été nommée pour examiner l'état de la question des huit heures en vue d'entreprendre une action renforçant les efforts du directeur pour hâter la ratification de la convention de Washington.

Au sujet de la *liberté syndicale*, le conseil a pris connaissance de l'état des travaux concernant l'étude de cette question. A cette occasion, au nom du groupe ouvrier, Jouhaux a appelé l'attention du conseil sur les agissements fascistes à Molinella en Italie et le martyre des ouvriers coupables de vouloir rester fidèles à la Confédération générale du travail italienne. La réponse du représentant du gouvernement italien amena le camarade d'Arragona, ancien secrétaire de la C. G. T. italienne, à confirmer les paroles de Jouhaux. Il a été entendu que les plaintes et revendications dont le bureau a été saisi, de même que les renseignements apportés par le représentant de l'Italie, seront versés au dossier de l'enquête sur la liberté syndicale qui doit servir de préparation au débat général qui s'engagera au cours de la prochaine session de la conférence internationale du travail, dont l'ordre du jour comporte la liberté syndicale dans son ensemble.

Le conseil examina ensuite le rapport qui lui a été soumis sur un projet de collaboration entre le Bureau international du travail et un institut s'occupant de l'organisation scientifique du travail. Il a approuvé les pourparlers auxquels a participé le directeur du B. I. T. et l'a invité à poursuivre ses négociations en vue d'un accord définitif.

Le conseil a procédé à un premier examen des questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la conférence de 1928. Il a retenu pour un examen définitif les trois questions suivantes: prévention des accidents du travail (y compris l'atelage automatique), assurance-chômage, réglementation du travail indigène. Il fut en outre convenu sur la proposition du délégué ouvrier suisse que le directeur envisagerait avec l'Union internationale des chemins de fer, la possibilité de créer une *commission paritaire* pour les questions de sécurité du travail dans les chemins de fer.

Le conseil a fixé la date d'ouverture de la dixième session de la conférence internationale du travail au 25 mai 1927. Il a décidé que la prochaine session de la *commission paritaire maritime* aurait lieu au mois de janvier 1927. Cette commission sera appelée à préavis sur l'opportunité d'inscrire à l'ordre du jour d'une session spéciale de la conférence du travail la question des heures de travail dans la marine marchande.

Le conseil a approuvé la convocation pour la fin de l'année de la *commission agricole consultative* composée de représentants en nombre égal du Bureau international du travail et de l'Institut international d'agriculture. Il a décidé de porter de trois à six le nombre des délégués du conseil à cette commission.

La prochaine session du conseil a été fixée au mercredi 26 janvier 1927.



Le droit de l'ouvrier

Décisions de principe du Tribunal fédéral des assurances.

I.

Un patron avait revendiqué auprès du Tribunal cantonal des assurances du canton de Zurich, en portant plainte contre la Caisse nationale suisse d'assu-